



## Fêtes locales : l'arnaque

Voilà plusieurs années que la direction refuse de nous octroyer les deux jours de fêtes locales au motif que l'absentéisme est en augmentation : soit.

En 2012 dans le cadre du protocole de passage au 35 heures, afin de pérenniser les jours de fêtes locales, un avenant avait été signé en ce sens, liant ces deux jours à l'évolution de l'absentéisme, ne tenant compte que de l'absentéisme pour maladie simple. Il va de soi qu'il n'est pas possible de faire baisser les maladies de longue durée, surtout quand on recule la date d'accès à la retraite.

**Cette année, l'absentéisme est en baisse (4.71% en 2012, 4,56% en 2013) donc nous devons avoir les 2 jours.**

Sans même recevoir les partenaires sociaux à ce sujet, sans même répondre au courrier de la CGT, la direction sort la note de service 2014-14 stipulant « l'absentéisme pour maladie a évolué de 7,62 à 7,79 entre 2013 et 2014 » et que pour cette raison nous n'aurons qu'un jour.

C'est fort, on connaît déjà l'absentéisme de 2014 alors que l'on est fin mai !

Madame Irma lit un peu trop dans le marc de café !

Pourtant début janvier nous avions la pommade : « *Le Centre Hospitalier ... a confirmé en 2013 le résultat ... fixé par l'Etat : **garantir son équilibre financier... Je tiens à saluer et à remercier à ce titre, tous les acteurs du Centre Hospitalier qui ont contribué, chacun à leur poste, à ce résultat.*** ».

Plus loin : « *Je tiens à saluer le travail ainsi réalisé au quotidien par chacun d'entre vous, dans cette exigence partagée de satisfaire les besoins des patients qui se confient à nous.*

***Cela requiert l'humilité, l'ouverture à l'autre, et l'aptitude à travailler en équipe, qui caractérisent les professionnels que vous êtes. Sachez que les patients expriment de diverses manières leur satisfaction et leur gratitude, et nous encouragent ainsi à poursuivre la mission la plus gratifiante que je connaisse : soigner.*** »

### *Comment accepter après ces flatteries d'être arnaqué ?*

Nous demandons comme d'habitude le respect de l'accord, reposant uniquement sur l'absentéisme pour maladie simple, et de ne pas changer les règles en cours de partie.

Pour cela nous vous demandons de signer et de faire signer la pétition au verso et de la remettre à un délégué CGT ou de la renvoyer au local CGT le plus rapidement possible. Cette pétition sera remise au nouveau Président du conseil de surveillance le mercredi 25 juin à 12H (l'élection du président aura lieu à 9h).

**UN PROTOCOLE D'ACCORD SE RESPECTE MADAME ! VOUS NE POUVEZ PAS EN FONCTION DE VOS ENVIES L'APPLIQUER OU NE PAS L'APPLIQUER.**

